

DÉPARTEMENT
DES
YVELINES

EXTRAIT DU REGISTRE
DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
DE LA VILLE DE SAINT-GERMAIN-EN-LAYE

ARRONDISSEMENT
DE
SAINT-GERMAIN-EN-LAYE

SÉANCE DU

21 DECEMBRE 2017

Le nombre de Conseillers
en exercice est de 43

OBJET

**Régularisation foncière –
rue du Pontel / parcelle
AN 292**

En vertu de l'article L.2131-1
du C.G.C.T.
Le Maire de Saint-Germain-en-Laye
atteste que le présent document
a été publié le 22 décembre 2017
par voie d'affichages
~~notifié~~
transmis en sous-préfecture
le 22 décembre 2017
et qu'il est donc exécutoire.

Le 22 décembre 2017

Pour le Maire,
Par délégation,
Le Directeur Général des Services

Denis TRINQUESSE

L'an deux mille dix sept, le 21 décembre à 21 heures, le
Conseil Municipal de Saint-Germain-en-Laye, dûment
convoqué par Monsieur le Maire le 14 décembre deux mille
dix sept, s'est réuni à l'Hôtel de Ville, lieu ordinaire de ses
séances, sous la Présidence de Monsieur Arnaud PERICARD,
Maire.

Etaient présents :

Madame HABERT-DUPUIS, Monsieur SOLIGNAC, Madame
BOUTIN, Madame RICHARD, Monsieur AUDURIER,
Monsieur BATTISTELLI, Madame MACE, Madame
PEUGNET, Monsieur ROUSSEAU, Madame TEA, Monsieur
JOLY, Madame CLECH, Monsieur PRIOUX, Monsieur
PETROVIC, Madame ADAM, Monsieur COMBATAT,
Madame de CIDRAC, Monsieur MIRABELLI, Monsieur
MIGEON, Madame PEYRESAUBES, Monsieur JOUSSE,
Madame LIBESKIND, Monsieur LEGUAY, Madame
VANTHOURNOUT, Monsieur VILLEFAILLEAU, Madame
ANDRE, Monsieur HAÏAT, Madame OLIVIN, Monsieur
COUTANT, Madame CERIGHELLI*, Monsieur LAZARD,
Madame GOMMIER, Monsieur DEGEORGE, Monsieur
CAMASSES, Monsieur LEVEQUE, Madame SILLY,
Monsieur ROUXEL

*Départ de Madame CERIGHELLI après le dossier 17 I 17

Avaient donné procuration :

Madame AGUINET à Madame HABERT-DUPUIS
Madame NASRI à Monsieur JOUSSE
Madame MEUNIER à Madame ADAM
Madame DUMONT à Madame GOMMIER
Madame ROULY à Monsieur AUDURIER

Secrétaire de séance :

Madame LIBESKIND

Accusé de réception en préfecture
078-217805514-20171221-17-I-12-DE
Date de télétransmission : 22/12/2017
Date de réception préfecture : 22/12/2017

N° DE DOSSIER : 17 I 12

OBJET : RÉGULARISATION FONCIERE – RUE DU PONTEL / PARCELLE AN 292

RAPPORTEUR : Madame MACE

**Monsieur le Maire,
Mesdames, Messieurs,**

Par délibération en date du 7 juillet 2016, la Ville a procédé à la désaffectation, au déclassement et à la cession d'une partie de l'ancien Chemin Rural 47 (CR 47). Cette emprise représentant 73 m² avait été annexée par les riverains des parcelles AN 642 et AN 292.

La division suivante a été effectuée :

- 34 m² d'emprise cédée au propriétaire de la parcelle AN 642 (61 rue du Pontel) ;
- 39 m² d'emprise cédée au propriétaire de la parcelle AN 292 (63 rue du Pontel).

Après consultation des Domaines le 20 juin 2016, le prix a été estimé à 110 €/m², soit un montant de 4 290 € pour la cession des 39 m² au riverain du 63 rue du Pontel.

Lors de la délimitation de la parcelle AN 292 par le géomètre, il a été constaté qu'une emprise de 17 m² de ce terrain se situait sur l'assiette de la rue du Pontel et de l'allée des Chênes (voir plan en pièce jointe).

Afin de régulariser cette situation, la Ville a proposé l'échange de l'emprise de 39 m² lui appartenant contre celle de 17 m² appartenant au propriétaire du 63 rue du Pontel. Cet échange, qui se fera avec soulte de 2 420 €, a recueilli l'accord des propriétaires.

Aussi, conformément à l'avis des Domaines précité l'acquisition d'une partie de l'ancien CR 47 pour une superficie de 22 m² (valeur de la différence entre les deux emprises) se fera au prix de 110 €/m², soit 2 420 €.

Il est proposé au Conseil Municipal d'approuver l'échange foncier avec soulte envisagé des parcelles AN 292 (17 m²) et CR 47 pour partie (39 m²), sise 63 rue du Pontel.

DÉLIBÉRATION

LE CONSEIL MUNICIPAL,

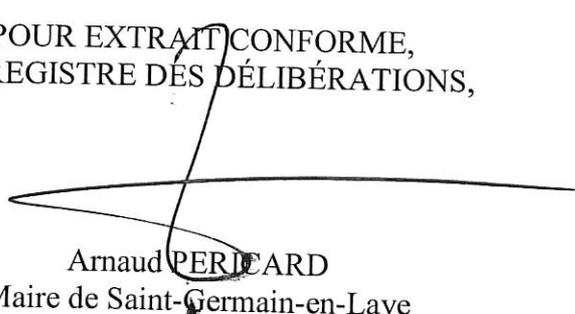
Après avoir entendu les explications qui précèdent et en avoir délibéré,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

À L'UNANIMITE,

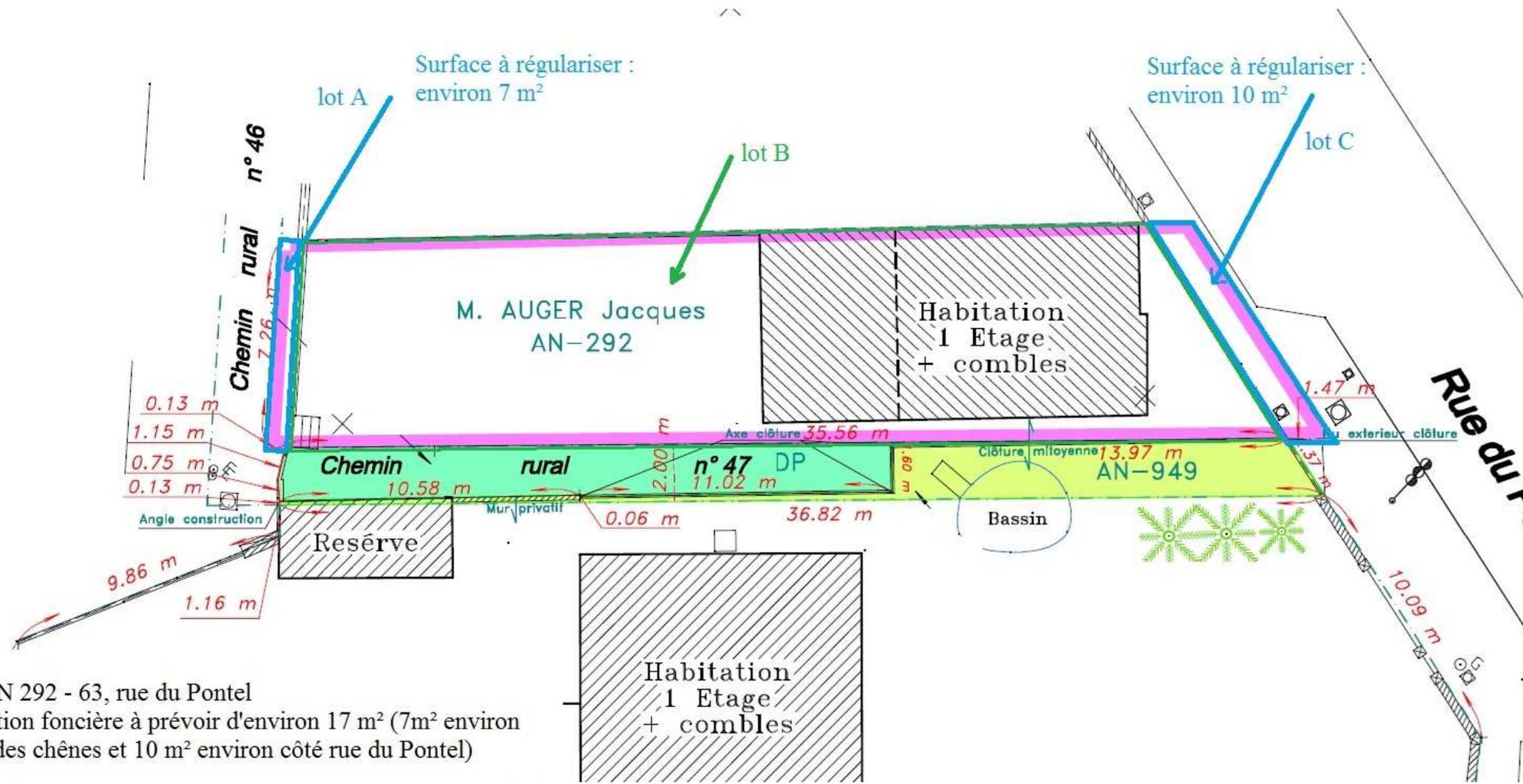
APPROUVE l'échange foncier avec soulte envisagé des parcelles AN 292 (17 m²) et CR 47 pour partie (39 m²), sise 63 rue du Pontel tel que décrit dans la présente délibération.

POUR EXTRAIT CONFORME,
AU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS,


Arnaud PERDARD
Maire de Saint-Germain-en-Laye

1632900

CHE Pierre



Parcelle AN 292 - 63, rue du Pontel
 Régularisation foncière à prévoir d'environ 17 m² (7m² environ
 côté allée des chênes et 10 m² environ côté rue du Pontel)